



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-32

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 04 juillet 2024 à 19 heures,

Date de convocation : 24 juin 2024

Date d'affichage : 24 juin 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Jean-Pierre FLOUR, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS

14/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Catherine VANDEKHERKOVE donne pouvoir à Alain FIX
- Julien DIEU donne pouvoir à Patrick GOMEL
- Michel QUANDALLE donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT

5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Jean-Pierre FLOUR est nommé secrétaire de séance.

VENTE DE LA PARCELLE AC 232

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2021-58 relative à la Vente du terrain cadastré AC 30.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la parcelle AC 232 issue du plan de division de la parcelle AC 30 d'une contenance de 1749 m².

Il rappelle que la division parcellaire par le géomètre est à la charge des acquéreurs.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2022, les parcelles vendues sont proposées prioritairement aux exploitants/occupants des parcelles.

Monsieur le Maire propose la vente de la parcelle AC 232 d'une contenance
à M Sébastien, Cyrille Joseph HOYER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour) :

Art.1^{er} : approuve la proposition de M le Maire

Art. 2 : autorise M le Maire à signer tous les documents se rapportant à la vente de la parcelle AC 232 à M
Sébastien Cyrille Joseph HOYER.

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 04/07/2024

Le Maire,



Jean-Michel DEGREMONT,

Certifié et rendu exécutoire le :

10 JUIL. 2024

